



@collepepmes

<https://clg-jprevost-pesmes.eclat-bfc.fr/>

RENTÉE SCOLAIRE 2024 ORGANISATION

- **VENDREDI 30 AOUT 2024**
→ **Prérentrée des enseignants à 8h45**
 - **LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024**
→ **Accueil de tous les élèves de 6^{ème} :**
de 08h00 à 12h15 et de 13h55 à 17h00.
- Afin de renforcer l'intégration de tous les élèves, le repas du déjeuner sera offert aux élèves externes.
- **MARDI 03 SEPTEMBRE 2024**
→ **Accueil de tous les élèves de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}**
à 08h00
(Formalités administratives)
- Les élèves de 6^{ème} n'ont pas cours ce jour-là.
 - **MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2024**
Reprise des cours pour tous les niveaux,
selon les emplois du temps.
 - **JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**
Réunion pour les parents de 6° à 17h15

TRANSPORTS SCOLAIRES

À l'exception des communes du grand Dole

À l'exception des communes du grand Dole (Champagny, Moisseſ, Pointre), c'est désormais la Région Bourgogne Franche-Comté qui gère les transports scolaires. Les procédures d'obtention ou de renouvellement des cartes de transport scolaire sont accessibles via le site internet **à partir du 10 juin 2024** :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport>

Pour bénéficier d'une carte de transport à la rentrée, il est nécessaire de procéder à l'inscription avant mi-juillet (cf. site internet).

Pour les communes du Grand Dole, l'obtention d'une carte se fait via le site internet :

[Inscription au transport scolaire 2024-2025 | Grandole](#)
[Mobilités \(grandole-mobilites.fr\)](#)

Rubrique *Inscription transports scolaires*

Attention, les demandes doivent être faites avant Mi Juillet.

Année scolaire 2023-2024

BULLETIN D'INFORMATION SPECIAL FUTURS 6^{ème}

JUIN 2024

Mise à disposition de Tablette numérique

Le Conseil départemental de la Haute Saône mettra à disposition des élèves une tablette numérique, pour toute la durée de leur scolarité au collège. Elle sera confiée à votre enfant après signature d'une convention qui lui sera remise en début d'année scolaire.

FOURNITURES SCOLAIRES 2024 - 2025

La liste des fournitures scolaires est disponible sur le site du collège, vous la trouverez également en pièce jointe à ce document.

Comme chaque année, l'Association des Parents d'Élèves (APE) propose l'achat groupé d'un « paquetage » correspondant à la liste des fournitures validée par le collège.

Si vous souhaitez commander par le biais de l'APE, vous pouvez utiliser le bon de commande joint et le retourner **par mail au plus tard le 30 juin 2024 à l'adresse suivante** :

apecollegepesmes@gmail.com

ou sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :

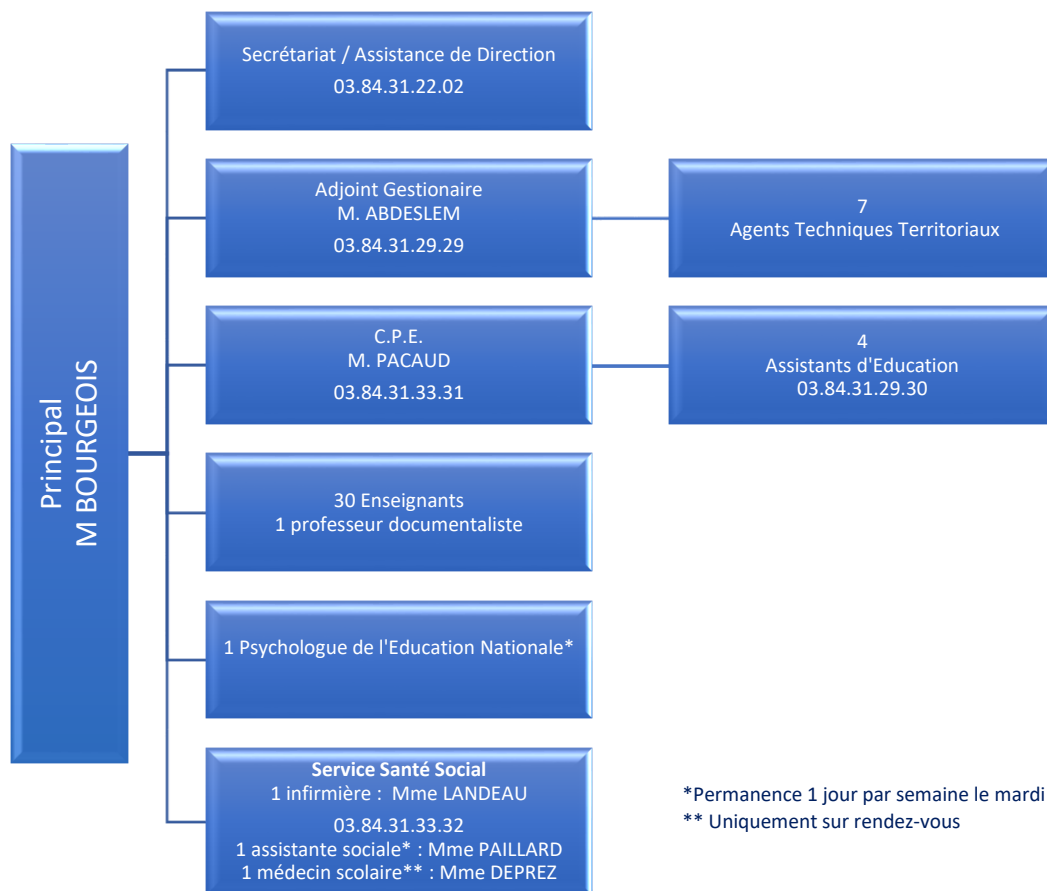
APE – collège Jacques Prévoſt
23 avenue Jacques Prévoſt
70140 Pesmes

Vous pourrez récupérer le paquetage chez FOURROT à GRAY jusqu'au 18 AOUT 2024 ou prendrez livraison du paquetage au collège le **SAMEDI 31 AOUT 2024** entre 09h00 et 13h00.

Le Principal, E. BOURGEOIS



ORGANIGRAMME DU COLLÈGE JACQUES PRÉVOST



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le principal est secondé par un adjoint-gestionnaire, un conseiller principal d'éducation. Assisté de son secrétariat, le chef d'établissement dirige, coordonne l'ensemble du personnel du collège et pilote également le projet d'établissement.

Responsable de la sécurité des personnes et des biens, le principal peut prononcer des sanctions disciplinaires. Il préside le conseil d'administration, le conseil de discipline et les conseils de classe. Vous pouvez le rencontrer après avoir pris rendez-vous auprès de son secrétariat.

LES ENSEIGNANTS

Votre enfant doit s'adapter à la manière de travailler et aux attentes de chacun. Le **professeur principal** joue un rôle de référent pour vous et votre enfant. Il prépare les conseils de classe, facilite le dialogue entre les différents enseignants de la classe. N'hésitez pas à rencontrer ces enseignants lors des réunions parents-professeurs organisées dès la rentrée pour faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant.

LE SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE

Placée sous l'autorité du Conseiller Principal d'Éducation (CPE) et grâce à l'action des assistants d'éducation (AED), la vie scolaire permet une prise en charge de la vie de l'élève hors des cours : assiduité ; citoyenneté ; discipline ; animation socio-éducative ; études, organisation de la surveillance et, plus généralement, elle est, hors champs pédagogique et financier, votre premier interlocuteur pour tout ce qui concerne la vie de votre enfant au collège. Adresse mail du service vie scolaire : vie-scolaire1.070027Z@ac-besancon.fr

Téléphone Vie Scolaire : 03.84.31.29.30

L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE

L'infirmière de santé scolaire du collège, Mme LANDEAU, partage ses missions entre le collège Jacques Prévest et les écoles élémentaires du secteur du collège.

Au-delà de ses missions de prise en charge quotidienne des élèves malades ou blessés, elle centralise pour le collège les demandes de **Projets d'Accueil Individualisés (PAI)** pour les élèves présentant des problématiques médicales spécifiques (asthme, diabète, allergies...) et les **Projets d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage spécifiques (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe...).

L'infirmière est présente au collège : **Tel : 03.84.31.33.32**

Le médecin scolaire rattaché au collège, partage son suivi sur plusieurs collèges. Elle valide les PAI et les PAP, elle reçoit les parents sur rendez-vous uniquement.

L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE AU SERVICE DES ÉLÈVES

Son rôle : prendre en compte et résoudre des difficultés particulières (familiales, financières...) si vous en éprouvez le besoin. Elle est formée à l'écoute des élèves et tenue au secret professionnel. Elle travaille en coopération avec le pôle médical : infirmière scolaire et médecin scolaire. Dès la rentrée de septembre, une demande de fonds social (aide financière) peut le cas échéant être déposée auprès de l'assistante sociale.

LE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PSYEN)

Le PsyEn fait partie de l'équipe éducative. À ce titre, il participe aux bilans et aux conseils de classe pour favoriser l'adaptation de votre enfant. Il informe sur les poursuites d'études et les professions. Il peut recevoir votre enfant lors de sa permanence au collège, sur rendez-vous ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) dont relève le collège.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le CDI est le "lieu-ressource" du collège pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs... Le professeur documentaliste pourra aider votre enfant dans ses recherches. Le CDI est également un lieu de culture, la lecture y est encouragée, il est possible d'y effectuer des recherches documentaires dans les ouvrages ou en ligne sur Internet.